


|   |                             |   |
|---|-----------------------------|---|
|  | <h2>Fiche signalétique</h2> | <p><b>24 heures – Numéros de téléphone en cas d'urgence</b><br/> <b>Urgence médicale/</b><br/> <b>Empoisonner le Contrôle:</b><br/> <b>Dans Les Etats-Unis: Appel</b><br/> <b>1-800-222-1222.</b></p> <p><b>Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.</b></p> <p><b>Urgence transport/Centre national de Réponse:</b></p> <p style="text-align: center;"><b>1-800-535-5053</b><br/> <b>1-352-323-3500</b></p> <p>NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.</p> |
|---|-----------------------------|---|

**IMPORTANT:** Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

### 1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

This Safety Data Sheet is available in American Spanish upon request.  
 Los Datos de Seguridad pueden obtenerse en Espanol si lo requiere.

|                            |  |                          |             |
|----------------------------|--|--------------------------|-------------|
| <b>Nom:</b>                | Alex Plus Acrylic Latex Caulk Plus Silicone - All Colors   | <b>Date de Révision:</b> | 1/12/2016   |
| <b>Product UPC Number:</b> | 74225, 74237, 74239, 74245, 74247, 74243, 74233, 74277   | <b>Supercedes Date:</b>  | 6/19/2015   |
| <b>Product Use/Class:</b>  | calfeutrant  | <b>SDS No:</b>           | 00017006605 |
| <b>Fabricant:</b>          | DAP Canada<br>475 Finchdene Square Unit 5<br>Scarborough, Ontario M1X 1B7<br>888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence) |                          |             |
| <b>Preparer:</b>           | Service des affaires réglementaires  |                          |             |

### 2. Identification des dangers

**EN CAS D'URGENCE:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé.

#### Classification SGH

Pas une substance ou un mélange dangereux.

#### Symboles du produit

aucun

#### Mention d'avertissement

Pas une substance ou un mélange dangereux.

### 3. Information sur les composants

| <u>Nom chimique</u>           | <u>N° CAS</u> | <u>Poids %</u> | <u>Symbols GHS</u> | <u>Phrases GHS</u> |
|-------------------------------|---------------|----------------|--------------------|--------------------|
| Pierre à chaux                | 1317-65-3     | 50-75          | GHS03              | H270               |
| Dibenzoate d'oxybis(propanol) | 27138-31-4    | 1.0-2.5        | GHS03              | H270               |
| Dioxyde de titane             | 13463-67-7    | 0.1-1.0        | Pas d'information  | Pas d'information  |
| Silice cristalline            | 14808-60-7    | 0.1-1.0        | GHS03-GHS07        | H270-302           |

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

#### 4. Premiers secours

**En cas d'exposition par inhalation:** Ce produit ne devrait pas présenter de danger d'inhalation dans des conditions ambiantes. Si la respiration est difficile, quitter la zone et aller à l'air frais. Si le malaise persiste, obtenir de l'aide médicale immédiatement.

**En cas de contact avec la peau:** Aucun aucun exigé. En cas de contact, lavez immédiatement avec de l'eau et du savon.

**En cas de contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

**En cas d'ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Pas d'information

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES:** Porter un respirateur autonome à pression d'air (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection personnel complet. Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les contenants exposés.

**En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :** Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Arroser le Brouillard

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Pas d'information

**ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU:** Contenir et enlever le produit déversé à l'aide d'un matériau inerte et absorbant. Disposer du matériau absorbant contaminé et des restes de produit non utilisé en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant. Portez l'équipement de protection personnelle qui s'impose. En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables.

#### 7. Manipulation et stockage

**MANIPULATION:** TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER. Utiliser seulement si la ventilation est adéquate. Assurer l'entrée d'air frais pendant l'application et le temps de séchage. Laver vigoureusement après la manipulation.

**Stockage:** Éviter la chaleur excessive ou le froid excessif. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants.

#### 8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96**

| <u>Nom chimique</u>           | <u>ACGIH TLV-TWA</u>                   | <u>ACGIH-TLV STEL</u> | <u>OSHA PEL-TWA</u>   | <u>OSHA PEL-CEILING</u> |
|-------------------------------|--|-----------------------|---|-------------------------|
| Pierre à chaux                | N.E.                                   | N.E.                  | 15 mg/m3 TWA<br>total dust, 5 mg/m3<br>TWA respirable<br>fraction | N.E.                    |
| Dibenzoate d'oxybis(propanol) | N.E.                                   | N.E.                  | N.E.  | N.E.                    |
| Dioxyde de titane             | 10 mg/m3 TWA                           | N.E.                  | 15 mg/m3 TWA<br>total dust  | N.E.                    |
| Silice cristalline            | 0.025 mg/m3 TWA<br>respirable fraction | N.E.                  | N.E.  | N.E.                    |

**Conseils supplémentaires:** MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

### Protection individuelle



**Équipement de protection respiratoire:** Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m<sup>3</sup>) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures.



**Protection de la peau:** gants en caoutchouc



**Protection des yeux:** Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



**L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** inutile dans les conditions normales d'utilisation.



**PRATIQUES HYGIÉNIQUES:** Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                      |                                  |   |                       |
|--------------------------------------|----------------------------------|---|-----------------------|
| <b>Caractéristiques:</b>             | Coloré                           | <b>Etat Physique:</b>                     | Pâte                  |
| <b>Odeur :</b>                       | L Ammoniaque très Insignifiante  | <b>Seuil de l'odeur:</b>                  | Pas Etabli.           |
| <b>Densité, g/cm<sup>3</sup>:</b>    | 1.65 - 1.68                      | <b>pH:</b>                                | Entre 7,0 et 12,0     |
| <b>Point de congélation, ° C:</b>    | Pas Etabli.                      | <b>Viscosity (mPa.s):</b>                 | Pas Etabli.           |
| <b>Solubilité dans l'eau:</b>        | Pas d'information                | <b>Partition Coeff., n-octanol/water:</b> | Pas Etabli.           |
| <b>Température de décomposition:</b> | Pas Etabli.                      | <b>Limites d'explosion,%:</b>             | N.I. - N.I.           |
| <b>Plage du point d'ébullition:</b>  | N.I. - N.I.                      | <b>Température d'auto-inflammation</b>    | Pas Etabli.           |
| <b>Minimum Flash Point, °C:</b>      | 93.3                             | <b>Pression de vapeur, en mmHg:</b>       | Pas d'information     |
| <b>Taux d'évaporation:</b>           | Plus lent Que Acétate de n-Butyl | <b>Flash Method:</b>                      | Seta A Fermé la Tasse |
| <b>Densité de vapeur:</b>            | Plus lourd Qu'Aérer              | <b>Inflammabilité:</b>                    | Ininflammable         |
| <b>Inflammabilité:</b>               | Ne supporte pas la combustion    |   |                       |

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair déclaré ci-dessus est celui de l'agent propulseur.)

## 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité :** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Conditions à éviter:** Chaleur excessive ou froid excessif.

**INCOMPATIBILITÉ:** Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

**Produits de décomposition dangereux:** Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (CO<sub>x</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

## 11. Informations toxicologiques

**Inhalation:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une légère irritation du système respiratoire (nez, bouche,

muqueuses).

**Contact avec la peau:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Un contact excessif et répété avec la peau peut causer une légère irritation.

**Contact avec les yeux:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Le contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation.

**Ingestion:** Lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce produit ait des effets néfastes sur la santé. Une dose unique administrée oralement présente une très faible toxicité. La quantité ingérée lors d'incident ou durant la manipulation industrielle ne devrait pas causer de lésion, toutefois, l'ingestion d'une grande quantité pourrait causer des lésions.

**Cancérogénicité:** Pas d'information

**RISQUE DE SANTE CHRONIQUE:** Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins.

**VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:** Oeil le Contact, Inhalation, Peau le Contact

#### Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

| <u>N° CAS</u> | <u>Nom chimique</u>           | <u>LD50 par voie orale</u> | <u>LD50 par voie cutanée</u> | <u>Vapeur CL50</u> |
|---------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------------|--------------------|
| 1317-65-3     | Pierre à chaux                | 6450 mg/kg Rat             | >2000 mg/kg                  | >20 mg/L           |
| 27138-31-4    | Dibenzoate d'oxybis(propanol) | 5368 mg/kg Rat             | >2000 mg/kg Rabbit           | >200 mg/L Rat      |
| 13463-67-7    | Dioxyde de titane             | >10000 mg/kg Rat           | >5000 mg/kg Rabbit           | >20 mg/L           |
| 14808-60-7    | Silice cristalline            | 500 mg/kg Rat              | >2000 mg/kg                  | >20 mg/L           |

N.I. = Aucune information

## 12. Informations écologiques

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:** Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Informations sur l'évacuation:** Ce produit ne rencontre pas la définition d'un déchet dangereux selon U.S. EPA Règlement sur la gestion des déchets dangereux, 40 CFR Article 261. Disposez de ce produit en vous conformant à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets.

## 14. Informations relatives aux transports

**Précautions de transport spéciaux:** Pas d'information

|                                    |                |
|------------------------------------|----------------|
| <b>DOT Numéro UN/NA:</b>           | Pas Applicable |
| <b>approprié Nom d'expédition:</b> | Pas Régulé.    |
| <b>Nom technique:</b>              | Pas Applicable |
| <b>Catégorie de risque:</b>        | Pas Applicable |
| <b>Sous-classe de danger:</b>      | Pas Applicable |
| <b>Groupe d'emballage:</b>         | Pas Applicable |

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations fédérales américaines:

#### Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été revu en conformité avec les «Catégories de dangers» établies par l'Agence de protection de l'environnement et promulguées aux Sections 311 et 312 du Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 (SARA Titre III). Selon les définitions applicables, il est considéré répondre aux catégories suivantes:

Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé

#### SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

#### LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA 12(b) dans ce produit.

#### CALIFORNIA PROPOSITION 65 CARCINOGENS AND REPRODUCTIVE TOXINS

**DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:** Avertissement: Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme étant associés au cancer, aux malformations congénitales et à des problèmes de reproduction.

### Règlements internationaux : Comme suit -

#### SIMDUT canadien:

Cette FTSS a été préparée conformément aux règlements sur les produits contrôlés sauf pour l'utilisation du titre 16.

**Code SIMDUT** Bien de consommation

**16. Autres informations**

**Date de Révision:** 1/12/2016 **Remplace:** 6/19/2015

**MOTIF DE LA RÉVISION:** Product Composition Changed  
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):  
 01 - Product Information  
 09 - Physical & Chemical Information  
 16 - Other Information  
 Statement(s) Changed

**Fiche de données de sécurité créé(e) par:** Service des affaires réglementaires

**Evaluations HMIS:**

|               |   |                        |   |                    |   |                                 |   |
|---------------|---|------------------------|---|--------------------|---|---------------------------------|---|
| <b>Santé:</b> | 1 | <b>Inflammabilité:</b> | 1 | <b>Réactivité:</b> | 0 | <b>Protection individuelle:</b> | X |
|---------------|---|------------------------|---|--------------------|---|---------------------------------|---|

COV exempt d'eau et de solvant, g/L:38.0

COV du matériau, g/L:28

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, wt/0.8 wt%:

**Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:**

GHS03



GHS07



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité de chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.